

## DEPARTEMENT DE LA MANCHE

### Commune de VAINS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 01 JUIN 2015

Le premier juin deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

#### Présents, membres excusés et pouvoir :

|                                                |                                                    |                  |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|
| THÉAULT Chantal                                | MONTÉCOT Sandrine, excusée<br>pouvoir à P. CLÉMENT | MIMART Sylvain   |
| MANNEHEUT Marie-Josèphe                        | JOUENNE Abel                                       | DEVILLE Olivier  |
| GUISSE Édith                                   | LECHARTIER Sébastien                               | CLÉMENT Patrick  |
| HERNOT Valérie excusée<br>pouvoir à C. THÉAULT | DADU Jacques, excusé pouvoir à<br>O.DEVILLE        | FAGUAIS François |
| GEERTS Danièle                                 | LECOLAZET Didier                                   | HEUDES Thierry   |

**Secrétaire de séance :** Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme THÉAULT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 27/05/2015

Affichage : 10/06/2015

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

Tennis : Mode de gestion du cours de tennis

Projet d'aménagement de la parcelle route des granges

Budget de l'eau : Décisions modificatives budgétaires n°2

Budget de l'eau : Emprunt

Service de l'eau : adoption du rapport de l'eau 2014

Questions diverses

## **Compte rendus des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M Deville informe le conseil municipal qu'aucune décision n'est intervenue depuis la séance du 27 avril.

### **Tennis : Mode de gestion du cours de tennis (délibération n°20150601-01)**

M Deville informe le conseil municipal qu'il a été observé que des jeunes de la commune escaladaient le grillage du cours de tennis pour jouer. Il rappelle que le gérant du bar tabac est le régisseur du cours mais que ses horaires d'ouverture sont contraints.

Dans le but de faciliter l'accès au tennis jusqu'à la reprise du bar tabac, M Deville propose de laisser le cours de tennis en libre accès.

M Lechartier indique que le grillage est entaillé. M Clément précise qu'il convient de prévenir tous dommages supplémentaires. M Mimart interroge M Deville sur les motivations de l'application d'un tarif d'accès. M Deville informe que le tarif demandé représente un coût très symbolique. Ainsi les équipements ne sont pas dégradés. M Deville invite le conseil municipal à se prononcer.

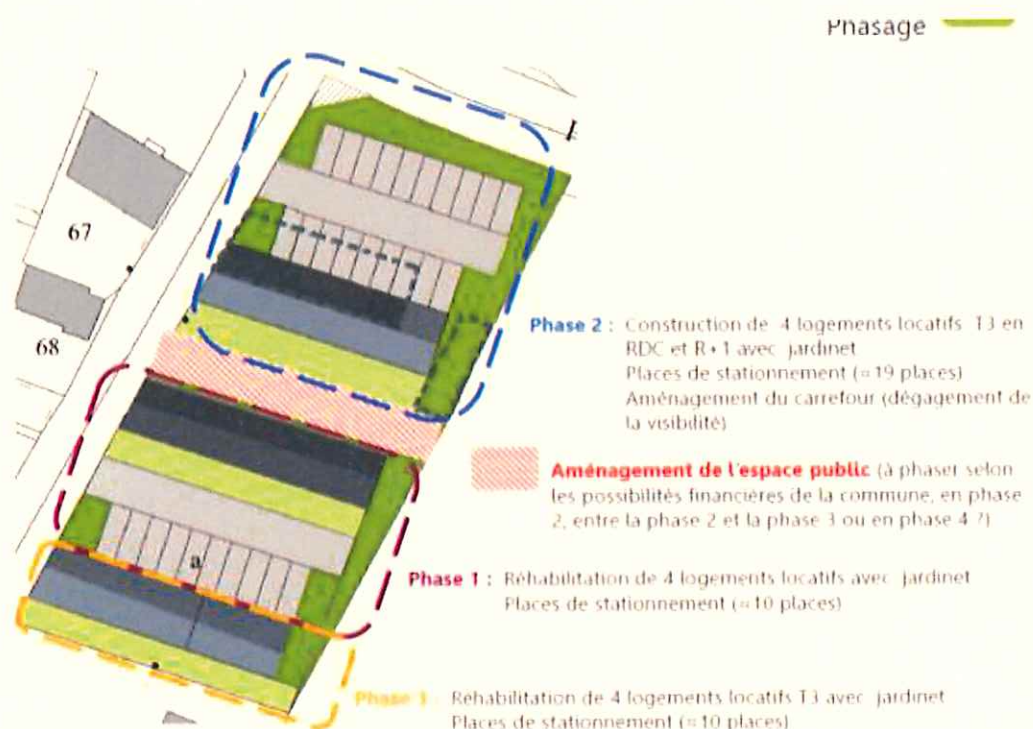
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention (M Lecolazet) de laisser libre accès au cours de tennis jusqu'à la reprise du commerce bar tabac ; de demander au repreneur de conserver les clefs dès son ouverture et de les délivrer sur demande jusqu'au 30 août ; d'appliquer les tarifs de location du cours de tennis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Projet d'aménagement de la parcelle route des granges (délibération n°20150601-02)**

M Deville rappelle au conseil municipal que la commission bâtiment s'est réunie le 4 mai 2015 pour réfléchir à une nouvelle proposition concernant le projet d'aménagement de la route des granges. Ainsi la commission propose de réduire l'ambition du projet et de modifier sa phase 1, transformée comme indiqué sur le plan ci-dessous. Sans compromettre le projet dans son ensemble, cette proposition permet de dégager 2 terrains l'un au sud, contigu à la Maison Familiale de 480 M<sup>2</sup>, l'autre au nord de 720 M<sup>2</sup>. Cette réserve foncière restera disponible pour des projets futurs. Le projet prévoit aussi la démolition du bâtiment servant aujourd'hui de remise au comité des fêtes ainsi que l'ancien bâtiment à cochons.

Ainsi la restauration du bâtiment existant permettra la réalisation de 4 logements et de places de stationnement comme suit :

- 1 T2
- 2 T3
- 1 T4
- 10 places de parking



Le CDHAT sera informé des évolutions apportées à la phase 1 du projet (modification de l'emplacement du parking de 10 places initialement implanté au sud déplacé au nord) à l'issue de la réunion de lundi prochain.

Il conviendra d'ajouter également le coût de la démolition et de la remise en état de la partie nord.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la proposition de la commission, ci-dessus présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de la commission, à savoir,

- de restaurer le bâtiment principal existant permettant la réalisation de 4 logements et de places de stationnement comme suit :
  - 1 T2
  - 2 T3
  - 1 T4
  - 10 places de parking à implanter au nord,
- De démolir le bâtiment servant de remise au comité des fêtes ainsi que l'ancien bâtiment à cochons.
- de dégager 2 terrains l'un au sud, contigu à la Maison Familiale de 480 M<sup>2</sup>, l'autre au nord de 720 M<sup>2</sup>. Cette réserve foncière restera disponible pour des projets futurs.
- De charger la Maire d'informer le CDHAT des nouvelles dispositions prises concernant la phase 1 du projet.

**Budget de l'eau : décisions modificatives budgétaires n°2 (délibérations n°2015 0601-03)**

Mme Manneheut présente l'ensemble des écritures portant modification budgétaire n° 2 du budget de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications budgétaires pour le budget de l'eau suivantes :

| Chapitre –<br>Article<br>Désignation | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                      | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                |                    |                    |                    |                    |
| 615                                  |                    | <b>+ 24800€</b>    |                    |                    |
| 66111                                |                    | + 1000€            |                    |                    |
| 023                                  | <b>13800.13€</b>   |                    |                    |                    |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                |                    |                    |                    |                    |
| 021                                  |                    |                    | <b>13800.13€</b>   |                    |
| 2315                                 |                    | + 88 000€          |                    |                    |
| 1641<br>Emprunt                      |                    |                    |                    | + 103 850€         |
| 1641<br>Rembours<br>échéance         |                    | + 2048€            |                    |                    |
| Total                                | <b>13800.13€</b>   | <b>115848€</b>     | <b>13800.13€</b>   | <b>103 850€</b>    |

M Heudes évoque la réforme concernant le transfert de compétence de l'eau à l'intercommunalité et l'inquiétude des élus du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. La politique tarifaire devrait s'orienter vers un lissage.

**Budget de l'eau : Choix de l'établissement bancaire pour l'emprunt (délibérations n°20150601-04)**

Mme Manneheut rappelle que dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la route de la grange des dîmes au Saucey, un emprunt financier doit être contracté. Cinq établissements bancaires (crédit agricole, caisse des dépôts et consignations, la banque postale, crédit mutuel et caisse d'épargne) ont répondu. Elle présente au conseil municipal l'ensemble des propositions de prêt adressé par ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le crédit mutuel comme établissement financier qui a adressé la meilleure offre de financement ; d'autoriser le Maire à réaliser un emprunt auprès de cet établissement sis 43 boulevard Volney à Laval (53) ; d'indiquer que l'offre est la suivante :

- Le montant de l'emprunt est fixé à cent mille euros,
- La durée de remboursement est fixée à : 20ans
- Le taux nominal est fixe et sera de : 1.98%
- Le mode d'amortissement du capital est progressif
- Le taux effectif global ressort à : 1.99.062%
- Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 1516.84€
- Les frais de dossier d'un montant de 100€ seront déduits du déblocage de prêt ;

De dire que ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur ; de préciser que le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépense obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances. Et de rappeler que le Maire dispose de la délégation du conseil municipal par délibération n°20140407-22 du 4 avril 2014, pour notamment « (...) *procéder dans la limite des crédits votés au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts* (...) ».

### **Service de l'eau : Adoption du rapport de l'eau 2014 (délibération n° 20150601-05)**

Monsieur Clément rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Eau de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services et de la STGS.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M Mimart s'interroge sur l'augmentation du prix de l'eau alors que les fuites sur l'ensemble du réseau d'eau diminuent.

M Deville rappelle les conditions du renouvellement du contrat de gestion du service de l'eau et la volonté du conseil municipal de lisser progressivement le tarif de l'eau en fonction de cette augmentation.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Vains. Ce dernier sera joint à la délibération aux services préfectoraux.

### **Questions diverses**

**Travaux de renouvellement du réseau d'AEP dans le bourg :** Les travaux s'étendront du 3 juin au 3 juillet prochain. Des arrêtés temporaires de circulation et de stationnement ont été pris par le conseil départemental de la Manche et la commune.

**Transport scolaire :** Le bus scolaire dont l'arrêt est prévu à la garderie durant la période des travaux ne s'y est pas arrêté aujourd'hui.

**Relais vainquais :** le futur repreneur a indiqué que sa reprise s'effectuerait à la mi-juillet.

**Traversée de la Baie :** M Deville indique qu'une réunion inter-administrations et organisations doit se dérouler prochainement pour mettre à plat les difficultés rencontrées dans le cadre des départs de traversées. Il rappelle qu'une telle réunion devait déjà être initiée en 2014 mais ne s'est jamais tenue. Il informe M Lechartier que lors de la dernière réunion à la Sous-préfecture, il n'avait pas été inclus sur la liste des guides de la baie. M Lechartier indique qu'il fera appel de la décision.

**Fête de la Baie :** Pour information les services de l'État propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public triennale avec le paiement d'une redevance.

**Jazz en Baie :** M Deville confirme qu'un concert gratuit se déroulera à St Léonard. Le nom du groupe n'est pas encore connu. La participation financière de la commune s'élèvera à 1000€. La buvette et la restauration ont été confiées aux restaurants de la commune.

**Fête de la pêche à pied** : Cette fête se déroulera à l'écomusée le 15 septembre prochain. La circulation sera modifiée comme lors du Mascaret.

**Aménagement du bourg de St Léonard** : Mme Guisse demande la date du début des travaux et rappelle qu'ils étaient initialement prévus avant le début de l'été. Monsieur Clément attend le retour des devis pour l'aménagement.

**Étude sur le potentiel touristique de la commune** : Le cahier des charges est en cours de rédaction en collaboration avec le Pays de la Baie.

**Transport Manéo proximité** : Mme Manneheut rappelle le dispositif, au coût de 2.30€, visant à proposer un service de proximité, en réservant préalablement son transport avec 2 arrêts possibles sur Avranches centre ou hôpital, le mardi, jeudi et samedi. Mme Manneheut demande au conseil municipal s'il y aurait davantage de besoins en ce sens. Les membres du conseil municipal n'ont pas recueilli de demande. M Heudes rappelle qu'il existe également le transport Phaëton qui est un transport à la carte pour les seniors qui souhaitent se déplacer sur le territoire de l'avranchin sous condition d'adhésion pour 5€ par an.

**CLIC** : Mme Manneheut expose l'objectif des CLIC (accompagnement et soutien en gérontologie). Elle informe que le conseil départemental se désengage financièrement des CLIC et se trouve face à de grandes difficultés. Mme Manneheut insiste sur le risque de disparition de ce service de proximité.

**Terrain communal du Poulet** : M Faguais fauchera le terrain pour l'entretien de la parcelle en vue de son usage de parking pour la fête de la Baie et du déroulement des courses hippiques. Rappeler au rugby club que le bivouac prévu doit être levé dans la matinée en raison du déroulement de la première course le dimanche 21 juin.

**Dossier urbanisme** : Mme Théault informe le conseil municipal des différents projets d'urbanisme instruits ou en cours d'instruction.

**Pays de la Baie** : Le service d'instruction du droit des sols sera assuré par le Pays de la Baie à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. La convention présentée va être signée. M Deville attire l'attention du conseil municipal concernant la disposition tarifaire du service. En effet, elle n'est pas le reflet de l'information diffusée par le Pays de la Baie lorsque les conseils municipaux devaient se positionner sur le choix du service instructeur. Il indique que c'est tout à fait regrettable.

**Intercommunalité** : Depuis le transfert de compétence document d'urbanisme à la communauté de communes Avranches Mt St Michel, toutes les déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre du droit de préemption urbain doivent être envoyées à l'intercommunalité qui est devenue compétente.

**Sécurité routière** : Un accident de la route a eu lieu à la Bucaille. M Clément propose de solliciter la Direction des Routes Départementales pour l'installation d'un céder le passage à la Bucaille et un autre aux Tisonnières en prévention des risques d'accidents.

**Aménagement du monument aux morts et fleurissement du bourg** : l'ensemble du conseil municipal tient à féliciter les agents du service technique pour la réalisation des travaux d'aménagement autour du monument aux morts et le fleurissement du bourg.

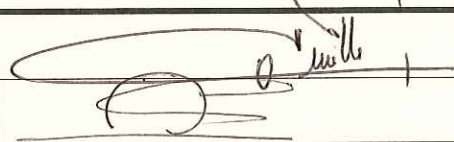
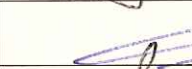
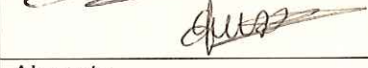
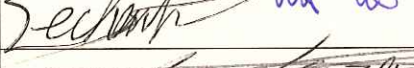
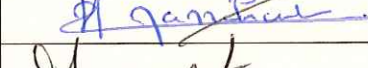
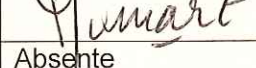
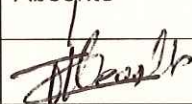
**Eau** : M le Maire indique que la commune de Marcey les Grèves facture le passage de l'eau vers Vains qui emprunte le réseau de Marcey. Cependant cette facturation semble être assise sur une convention dont les clauses ne répondent pas à l'objet de la facturation.

**Courriers adressés au conseil municipal :** M Deville donne lecture du courrier reçu de M Etienvre, propriétaire de parcelles route des Domaines, précisant l'attention qu'il porterait attention à toute demande d'acquisition de ces parcelles émanant de la commune.

**Prochain conseil municipal :** Jeudi 9 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h15.

La présente séance contient cinq délibérations numérotées 2015 06 01-01 à 2015 06 01-05.

|                      |                                                                                            |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Olivier DEVILLE      |          |
| Patrick CLÉMENT      |          |
| Jacques DADU         | Absent  |
| François FAGUAIS     |        |
| Danièle GEERTS       |        |
| Édith GUISSÉ         |        |
| Valérie HERNOT       | Absente                                                                                    |
| Thierry HEUDES       |        |
| Abel JOUENNE         |        |
| Sébastien LECHARTIER |        |
| Didier LECOLAZET     |        |
| Marie-Jo MANNEHEUT   |        |
| Sylvain MIMART       |        |
| Sandrine MONTÉCOT    | Absente                                                                                    |
| Chantal THÉAULT      |        |

